

# TS2E

La lettre Travail, Solidarités,  
Économie, Emploi

## Actualités

### Mesures pour préserver le pouvoir d'achat

Contre la hausse des prix,  
**L'État agit**

Baisse des cotisations patronales sur les heures supplémentaires pour les entreprises de 20 à 249 salariés ;

Baisse des cotisations sociales des indépendants d'environ 550 € par an

pour un revenu au SMIC. Les indépendants touchant un revenu inférieur ou égal au SMIC n'auront ainsi plus de cotisations à régler.

Revalorisation des loyers commerciaux plafonnée à 3,5% pendant un an pour les baux conclus avec les PME.

Rachat de RTT possible jusqu'au 31/12/2025

Les RTT rachetés sont exonérés d'impôts et de cotisations.

[Toutes les mesures](#)

## Information- Réglementation

### Bientôt le 1er mars : pensez à votre index égalité !

D'ici le 1er mars 2023, toutes les entreprises de 50 salariés et plus devront avoir calculé et publié sur leur site internet leur Index de l'égalité professionnelle. Elles devront aussi transmettre leurs résultats aux services du ministère du Travail via le site [egapro.travail.gouv.fr](http://egapro.travail.gouv.fr) et à leur CSE.

Obligation légale, l'Index de l'égalité professionnelle a été conçu comme un outil pratique. Il permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et met en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

En cas de non publication des résultats de manière visible et lisible, de non mise en œuvre de mesures correctives ou d'inefficacité de celles-ci, une pénalité financière allant jusqu'à 1% de la masse salariale annuelle peut être notifiée par le directeur régional de la DREETS.

## Ma boîte à outils



### Hausse des prix de l'énergie : le formulaire pour bénéficier des aides

Téléchargez le formulaire à transmettre à votre fournisseur d'énergie pour bénéficier du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité, ainsi que des conditions tarifaires spécifiques aux très petites entreprises.

[Le formulaire](#)

Des outils sont mis à votre disposition par le ministère du travail pour vous aider à calculer votre Index.

- ▶ Un [simulateur en ligne](#) qui permet, à partir des données de l'entreprise, de calculer son Index et ses indicateurs puis de les transmettre à l'administration
- ▶ Des [modules gratuits de formation en ligne](#) (MOOC) pour permettre aux entreprises de se former à leur rythme
- ▶ Des référents sont par ailleurs joignables au sein des DREETS et DEETS.

Consultez également le site internet de la DREETS Bourgogne Franche Comté !

## Conjoncture dans la filière automobile janvier 2023

### Situation au 2e trimestre 2022

Un suivi conjoncturel de la filière automobile a été réalisé par la Dreets et l'Insee. Il comprend deux supports :

- Un document interactif rassemblant l'ensemble des indicateurs conjoncturels disponibles sur la filière et leur interprétation ;
- Une analyse résumant la situation conjoncturelle de la filière.

[Consulter les documents](#)

## Grande Exposition du Fabriqué en France : appel à candidatures 2023

Entreprises, artisans, producteurs et industriels, les candidatures pour la 3ème édition de la Grande Exposition du Fabriqué en France au Palais de l'Élysée sont ouvertes !

En 2021, plus de 8000 visiteurs avaient pu découvrir plus de 100 produits français, issus de tous les départements, et sélectionnés parmi 2 325 entreprises candidates. Pour cette nouvelle édition, un comité de sélection réuni par Bruno Le Maire, Olivia Gregoire et Roland Lescure établira la liste des produits qui seront présentés aux Français lors de cette exposition.

Clôture des candidatures le 13 mars 2023.

[Pour plus d'informations et pour déposer votre candidature](#)



## Nouvelle obligation déclarative pour les entreprises

Tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un bien locatif, doivent désormais indiquer à quel titre ils les occupent, l'identité des occupants et la période d'occupation. Le 30 juin 2023. C'est la date limite que devront respecter tous les propriétaires de biens à usage d'habitation pour les déclarer. Une obligation valable pour les particuliers et les entreprises.

[En savoir plus](#)

